

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026033 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : AP CP BORNES RECHARGES ELECTRIQUES

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=033 AP CP Bornes recharges _lectriques.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-033 AP-CP creation bornes de recharges CA du 09-03-2026 BP2026.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260309-2026033-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2026

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	13
Représentés :	0
Excusés :	22
QUORUM	9
Votants	11

SÉANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du neuf mars à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 2 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLOORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, MALRIC Line, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant

Étaient représentés :

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant,

OBJET : AP/CP BORNES RECHARGES ÉLECTRIQUES

Depuis quelques années, plusieurs sites du SDIS sont équipés de bornes de recharge pour les véhicules électriques ; celles-ci sont jusqu'alors mises à disposition gratuite des personnels sur les différents parkings des centres d'incendie et de secours et de la direction.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026** identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Considérant l'accroissement de la demande d'accès et les tensions entre utilisateurs palpables du fait du décalage entre l'offre et la demande, il est proposé, outre le développement de ces équipements, de rendre monétisable les installations existantes.

Rappel de l'existant et présentation du projet :

- Bornes existantes et monétisables sur les sites de : Aussonne, Lougnon, Villefranche, Carsalade, Grenade, Pibrac
- Bornes à créer ou à remplacer car non évolutives en vue de la monétisation : Saint-Lys, Saint-Jory, SDIS Colomiers, Delrieu, Muret, Ramonville Buchens, Saint-Gaudens, Villematier, Montgiscard, Rouffiac, Atlanta, Saint-Martory, Revel, Boulogne, Cadours, Carbonne, Cazères, Aurignac, Auterive

L'ensemble du projet représente un montant total de 718 900 € ttc pour lequel il convient de faire voter une autorisation de programme décomposée en 623 400 € ttc de travaux d'investissement et 95 500 € ttc de frais de fonctionnement.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

ENTENDU le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT l'autorisation de programme et l'actualisation de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.